



Titre de séjour

Par Bibs

Bonjour, je souhaite faire venir ma mère biologique de madagascar à france. Est ce que c'est possible en sachant que j'ai été adopté en plénière. Si oui quelles sont les demarches?
Je vous remercie

Par isernon

bonjour,

en ayant fait l'objet d'une adoption plénière, vous avez reçu une nouvelle filiation qui remplace celle d'origine.
vous n'avez donc pas de lien juridique avec votre mère biologique.

salutations

Par Bibs

Et donc je ne pourrais pas la faire venir en tant que fille vous voulez dire?
Mais est ce que je pourrais quand même la faire venir sous un autre motif?

Par jpgroussard

Bonjour Bibs,

il y a quelqu'un qui interdit à votre mère biologique de voyager ?
Cdlit

Par isernon

vous n'avez pas à la faire venir, cette personne doit demander un visa dans un consulat de France mais un des critères principaux, c'est d'avoir les moyens de vivre en France en particulier en matière de couverture maladie.

à l'état-civil, cette personne n'est pas votre mère et vous n'êtes pas sa fille.

Par Bibs

Jpgroussard: non heureusement

Isernon: quand je dis la faire venir c'est parce que justement c'est moi qui la prendra en charge durant son séjour (court) et je me posais la question de la filiation car souvent le consulat demande le liens avec la personne et du coup j'ai peur que s'il n'y a pas de lien, ils n'accordent pas le visas

Par isernon

c'est ce que je vous dis depuis le début de la discussion, vous n'avez aucun lien juridique avec cette personne qui doit aller demander un visa court séjour au consulat.

Par Bibs

Ok merci